



**DESIGNANT LES MEMBRES DU JURY DE  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT  
DE MAITRISE TERRITORIAL  
Session 2023**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,

**VU**

- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié (article 6-2°) portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- ✚ le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- ✚ le décret n°2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relative aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- ✚ la circulaire n° DH/8D/85-85 du 4 mars 1985 relative au recrutement de travailleurs handicapés dans les établissements mentionnés à l'article L. 792 du code de la santé publique,
- ✚ l'arrêté du 27 janvier 2000, modifié, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- ✚ considérant les besoins exprimés par le centre de gestion du Jura,
- ✚ l'arrêté n°2022-105 du 08 août 2022, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

**ARRETE**

**Article 1**

Sont désignés membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :

- M. Eric KOEBERLÉ, Maire de Bavilliers,
- M. Hervé FRACHISSE, Vice-Président du Centre de Gestion,
- M. Marc ETTWILLER, personnalité qualifiée,
- Mme Eliane BORDMANN, responsable d'antenne CNFPT,
- M. Dimitri RHODES, fonctionnaire territorial de catégorie A,
- Mme Elisa GENEVOIS, Représentant du Personnel de la CAP C.

***Article 2***

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort, sera transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

Fait à BELFORT, le 20 décembre 2022  
Le Président,  
Romuald ROICOMTE

